

Pour obtenir un macaron parking « habitant », la Fondation des Parkings exige une attestation de votre bailleur.

Une telle attestation est délivrée sur simple demande de votre part contre un émolument de CHF 15.-.

Nous vous invitons à suivre la procédure décrite ci-dessous pour recevoir ce document.

1. Formulaire de la Fondation des Parkings

Télécharger, imprimer et pré-remplir la moitié inférieure (informations locataires) du [formulaire macaron de la Fondation des Parkings](#)



2. Remettre le formulaire pré-rempli, daté et signé à la régie

- a) Soit par **courriel** ou par **courrier**

locations.accueil@moservernet.ch

ou

Moser Vernet & Cie SA
Chemin Malombré 10
Case postale 129
1211 Genève 12

Dès réception de votre demande, nous vous ferons parvenir un BVR pour paiement de l'émolument de CHF 15.-. Vous devrez ensuite nous transmettre la preuve de votre paiement par courriel ou courrier aux adresses indiquées ci-dessus. Puis, nous vous enverrons votre attestation en retour.

- b) Soit à la **réception de la régie**

Chemin Malombré 10 – Champel
1^{er} étage
Horaires d'ouverture: lundi au vendredi de 8h à 17h30
Règlement de l'émolument de CHF 15.- en **cash uniquement**

3. Réception de votre attestation

Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais et nous vous transmettrons votre attestation bailleur par courrier ou par courriel (selon votre demande).